

Malgré le contexte sanitaire, les membres de la FS3 se sont réunis 9 fois en 2021, pour étudier un projet d'ordonnance ainsi que 15 projets de décrets. Deux textes ont été présentés deux fois, du fait d'un vote unanimement défavorable des organisations syndicales. Deux groupes de travail se sont également tenus en plus pour achever le travail en autosaisine.

Les textes examinés concernaient des thèmes importants tels que la création de l'Etablissement public « Ex SYTRAL » (ordonnance et décret), les experts de haut niveau et les directeurs de projet, des modifications relatives à certains cadres d'emplois de la filière médico-sociale, ou à des cadres d'emplois en voie d'extinction des catégories A et B de la filière médico-sociale de la fonction publique territoriale. Mais aussi, le passage en catégorie B de certains agents de la filière médico-sociale (aides-soignants et auxiliaires de puériculture) ou la revalorisation des catégories C et l'attribution d'une bonification d'ancienneté.

La situation des sapeurs-pompiers professionnels a été également étudiée par le projet de décret portant diverses dispositions relatives à cette profession ainsi que celle des conservateurs territoriaux du patrimoine.

TRAVAIL EN AUTOSAISINE

Par ailleurs, le rapport « Pour une filière sapeurs-pompiers rationalisée et ancrée dans la FPT » a été voté à la quasi-unanimité lors de la séance plénière du 29 septembre 2021, après de nombreuses réunions depuis septembre 2019.

Les membres du CSFPT avaient souhaité apporter une suite au rapport « État des lieux de la filière Sapeurs-Pompiers » adopté à l'unanimité par le CSFPT, lors de la séance du 17 octobre 2018, compte tenu des éléments d'analyse qu'ils avaient mis en lumière. Si la filière de 2012 et les dispositions d'harmonisation des grilles avec PPCR (parcours professionnels, carrières et rémunérations) ont permis d'affirmer totalement l'ancrage de cette filière au sein de la FPT, celle-ci rencontre toujours des difficultés pointées au niveau de son architecture fonctionnelle et opérationnelle au sein de ses différents cadres d'emplois.

Si l'articulation grade-emploi trouve son équilibre dans la catégorie A, en revanche les catégories C et B font face à beaucoup de difficultés d'application dans l'aspect opérationnel. Après 18 mois de travaux et une quinzaine de séances de travail, le CSFPT a formulé 7 propositions pour une réforme de grande ampleur de la filière sapeurs-pompiers professionnels, principalement pour les catégories C et B, mais aussi pour la catégorie A, SSSM compris.

Il a été proposé que tous les sapeurs-pompiers soient sur des échelles indiciaires normées de la Fonction Publique territoriale. Par ailleurs, le schéma proposé dans le cadre de ce rapport est organisé autour d'une structuration en trois grades, en tout point comparable aux autres filières de la Fonction Publique Territoriale.

Enfin, en novembre 2021, la FS3 a initié une autosaisine relative aux assistantes maternelles et aux assistantes familiales.

KARIM LAKJAA

Président de la formation spécialisée n° 3
Membre de la Confédération Générale du Travail

